44e ANNÉE. — N° 76 DIMANCHE 3 JUILLET 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La loi de 2 ans. — La loi sur l'enseignement congréganiste. — La Commission des Chartreux. — L'affaire Dreyfus.

A la Chambre, les séances matinales ont été consacrées à un projet de loi sur le contrôle des sociétés d'assurance ; les premiers articles en ont été votés.

Mais la discussion sur la loi de deux ans s'éternise. On commence à se demander si les débats seront terminés avant la fin de la session ; d'autant que cette session ne peut guère se prolonger au-delà du 12 juillet, les renouvellements de Conseils généraux se faisant le 31 juillet. A peine un tiers du texte de la commission de la Chambre a été voté. Décidément les députés auraient bien fait de s'en tenir aux conseils de Jaurès qui aurait voulu qu'on adoptât le projet du Sénat sans le moindre changement. Les nationalistes qui savent tout le profit que l'idée républicaine peut tirer du vote de cette réforme, déposent amendement sur amendement et emploient tous les moyens pour empêcher d'aboutir.

Cette semaine, on s'est beaucoup disputé sur les périodes des appels pour la réserve et la territoriale ; la Chambre a voté la suppression de ceux de la territoriale et elle a diminué à 15 jours ceux de la réserve.

***

Au Sénat, se poursuit la discussion générale sur le projet de loi portant la suppression de l'enseignement congréganiste. La droite fait une véritable obstruction par la quantité de discours que ses membres prononcent : M. Combes n'a pris la parole qu'une seule fois et de la façon la plus sobre ; il a parlé d'*unité morale* en s'expliquant très nettement sur le sens large qu'il donnait à cette expression. Presque toutes les homélies des membres de l'opposition ont porté sur la signification de ces mots et les inconvénients qu'il y avait à pratiquer dans un pays cette « unité morale ».

Malgré tout, le passage à la discussion des articles a été voté par 172 voix contre 106.

***

La Commission parlementaire, chargée de faire une enquête sur le million des Chartreux, n'a découvert rien de nouveau. Mais il lui a été impossible de ne pas flétrir la conduite du prieur Don Michel qui après avoir lancé la calomnie, se refuse absolument à éclairer le public sur les chantages dant il prétend que sa compagnie aurait été victime. On a d'ailleurs remarqué avec raison que les contradictions sont flagrantes entre les diverses dispositions et conversations des Pères ; et il n'est pas étonnant qu'une peur salutaire de la loi ait empêché le Chartreux de quitter la terre italienne.

Plusieurs journaux affectent de voir dans les opérations de la commission, la continuation de la bataille engagée entre M. Combes et M. Millerand. Un incident qui s'est produit à propos des papiers Chabert, semblerait prouver que l'attitude des commissaires est bien telle. Sans avoir vu les pièces sous scellés et à propos d'un passage du rapport du procureur de la République de la Seine commentant ces papiers, la majorité a adressé un blâme à ce magistrat sur de simples explications de M. Millerand. C'était aller très vite en besogne et montrer un peu trop le bout de l'oreille.

Hier, après auditions des magistrats et du ministre il a été établi que jamais l'honnêteté de Millerand n'avait été mise en cause ni par le procureur ni sur l'ordre du gouvernement.

Cet incident est donc clos au grand regret de l'opposition.

***

L'affaire Dreyfus avait amené l'arrestation d'un certain capitaine Dautriche qui remplissait les fonctions d'archiviste à l'Etat-major lors du procès de Rennes. L'enquête provoquée par ce fait, a abouti à trois arrestations nouvelles, celles du colonel Rollin et des capitaines François et Maréchal, tous ayant fait partie du bureau des renseignements.

Ces quatre officiers seraient donc impliqués dans l'affaire des faux en écriture qui a trait à des faux témoignages produit devant le conseil de guerre de Rennes. Il ne faut pas oublier que le juge enquêteur est un militaire, le capitaine Cassel. D'autre part on déclare que la Cour de cassation est sur le point d'avoir terminé ses travaux ; dès le début de juillet un rapporteur serait nommé par la Chambre criminelle et à la rentrée l'affaire pourrait être débattue devant toutes les Cours réunies.

***

A L'ÉTRANGER

La Guerre Russo-Japonaise. — En Finlande. — Edouard VII et Guillaume II. — Au Maroc.

Les Russes ont subi une grave défaite navale à Port-Arthur, un cuirassé coulé et deux autres navires hors de combat, tel est le bilan connu de la victoire de l'amiral Togo. C'est le 23 juin que l'escadre russe s'est aventurée jusqu'à mouiller en pleine mer ; dans quel but ? Peut-être avec l'intention d'échapper au blocus par un coup de main heureux ou bien dans l'espoir de ne pas rencontrer la flotte japonaise que l'on pouvait supposer partie à la chasse des navires de Vladivostok. Quoi qu'il en soit, cette défaite est la plus grave et la plus terrible de toutes celles déjà essuyées par les Russes au cours de cette guerre pourtant déjà si fertile en catastrophes.

Sur terre, le cercle se resserre autour de Port-Arthur ; les forts tombent les uns après les autres entre les mains des Japonais. Au nord, les deux armées jaunes se sont emparées des défilés principaux de la montage de Fen-Choni-Ling qui commande les routes de Liao-Yong. Ces opérations heureuses rendent intenable aux Russes le couloir de Liao-ho ; ou ils seront obligés de l'abandonner ou c'est une bataille prochaine avec la retraite coupée pour l'aile droite de Kouropatkine.

***

En Finlande, un incident dramatique s'est produit qui a pour motif la russification par trop maladroite de cette région très individualiste, le général Bobrikoff, gouverneur général a été tué par un jeune fonctionnaire finlandais qui est le fils d'un ancien sénateur. Aussitôt après l'attentat, son auteur s'est brûlé la cervelle, et sur son corps on a trouvé deux lettres dont l'une adressée au tsar, expose la situation de la Finlande et les motifs tout politiques de l'acte.

Cette situation est déplorable ; les Finlandais, annexés à la Russie au début du XIXe siècle, gardaient depuis lors une constitution indépendante avec leur langue, leur législation et leurs fonctionnaires. Depuis 1899, le tsar a décidé de se conduire à l'égard des Finlandais comme il avait été fait a l'égard des Polonais et des Arméniens dans le courant du siècle ; le but est de les russifier ou de les traiter en étrangers dans l'empire. Dès lors a commencé une série d'opérations vexatoires, précédés d'outrages, qui a abouti à des arrestations en masse, des expulsions et des déportations. Bobrikoff avait reçu, dès 1903, un véritable pouvoir dictatorial.

***

Le roi d'Angleterre vient de faire une visite à l'empereur Guillaume à Kiel et à Hambourg. Dans les toasts, on a causé de paix et il est à remarquer que la presse des deux nations a fait tout le possible pour baisser le ton et ne rien dire qui pût envenimer l'hostilité latente entre l'Angleterre et l'Allemagne.

En somme, la visite a été familiale, comme cela devait être entre oncle et neveu ; elle a même été cordiale et pour l'instant le voyage d'Edouard promet la reprise de ces rapports normaux entre les deux peuples dont l'Angleterre et l'Allemagne paraissaient déshabituées. C'est beaucoup, mais ce n'est pas davantage.

***

L'affaire des prisonniers américains s'est heureusement terminée. La France est intervenue discrètement auprès du sultan du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis s'est plu à reconnaître l'efficacité de ses bons offices. De la sorte le piège d'une mise en demeure brutale qui eut obligé Erraissouli à se défendre et peut-être à sacrifier la vie de ses prisonniers a été évité ; la morale à tirer de l'histoire est qu'une police indigène doit être organisée sous la direction de Français compétents ; c'est par là que doit commencer la pénétration pacifique.

Deux autres événements se sont produits qui intéressent notre politique en ce pays. En nous demandant de lui garantir un emprunt de 60 millions, le sultan a ratifié le traité franco-anglais du 8 avril ; cet emprunt recevra pour garantie le produit des douanes dans les cinq principaux ports. D'autre part la venue à Paris du ministre de la guerre du Maroc est un indice de valeur ; il est à croire que El Menhebi s'en retournera à Fez, plein de respect pour la grandeur de notre pays et d'espoir pour la régénération du sien.

LE FURETEUR

A-T-IL UN PROGRAMME ?

Le ministère Waldeck-Rousseau avait-il un programme ? M. Charles Bos, au *Rappel*, M. de Lannessan, dans le *Siècle*, sont en état de vous répondre.

Ils vous diront aussi que M. Combes vit d'expédients législatifs et se traîne de vacances en vacances, moins par l'habileté de sa tactique que par la veulerie de sa majorité.

Appliquer la loi de 1901, l'élargir pour en faire un moyen d'action décisif contre les congrégations enseignantes ; instaurer sur les ruines de la loi Falloux un régime de liberté réglée qui donne satisfaction au libre-arbitre du père, tout en garantissant l'indépendance intellectuelle du fils ; amorcer le vote d'une loi d'assistance ; préparer celui d'une loi fiscale où le principe de l'impôt sur le revenu annonce l'avènement d'une répartion meilleure ; presser la mise à exécution d'une loi militaire entièrement démocratique ; réformer l'armée et la marine ; remettre l'ordre dans les finances ; s'entendre avec les nations voisines sur des questions de commerce et d'influence coloniale : voilà ce que les avocats du waldeckisme dénonce comme absence d'esprit de suite et d'idées directrices persévéramment respectées.

Réaliser un tel programme cependant, n'est-ce pas résoudre d'une façon acceptable le problème de l'enseignement ; n'est-ce pas poser avec précision le problème fiscal ; n'est-ce pas commencer l'œuvre de désarmement graduel et de paix européenne qui se terminera par la fraternité générale des Peuples ?

Quel est l'actif de l'ancien ministère, puisque les plus autorisés parmi ses membres se permettent ainsi de dédaigner leurs successeurs ? Ne semble-t-il pas que leur œuvre fût surtout négative : Il fallait calmer la crise suscitée par l'*Affaire* ; M. Waldeck-Rousseau s'y employa avec une dextérité sans égale ; mais ce travail de pacification intérieure ne l'absorba-t-il pas un peu trop au cours des vingt premiers mois de son passage aux affaires ? La loi sur les associations elle-même que son talent fit aboutir à la Chambre et au Sénat, devait, à cause de l'ambiguité de plusieurs de ses articles, valoir surtout par la manière dont on l'appliquerait.

Elle était, les évènements l'ont prouvé, très insuffisante comme arme de combat contre les congrégations ; elle prétendait ne pas toucher à la question de l'enseignement, elle ne devait atteindre les congrégations enseignantes que par une voie détournée.

Le problème enseignant, résolu en partie dans le projet Leygues, le fut d'une façon si antilibérale et si impuissante à la fois, qu'il fut abandonné par son auteur. Le projet Caillaux n'alla jamais devant les Chambres. La loi Millerand sur les accidents du travail a produit bien souvent des effets contraires aux effets attendus.

Lorsque des ministrables affamés de pouvoir parlent d'avortements, de maladresses et d'abandons, ils devraient se reporter un peu au temps où M. Millerand était ministre. Ils penseraient sans doute que la rigidité des programmes se heurte à la complexité des faits. Le plus habile, fût-ce M. Waldeck-Rousseau, se brise à certaines difficultés inéluctables.

Dans la lutte ardente et multiple contre les ennemis de la République et du Progrès, il est permis de tatonner parfois, quitte à reprendre ensuite plus énergiquement la bataille.

C'est ce que fait M. Combes.

A-t-il un programme ? oui.

L'exécutera-t-il en entier ? Non, peut-être, parce que son programme est très hardi et très vaste. Mais je soutiens encore que, dans la balance des mérites, ses actes pèseraient autant sinon plus, que les gestes délicats de son prédécesseur.

BACH

POINTES SÈCHES

M. LE Dr CASSAIGNE

C'est un bel homme : puissante carrure, mâle visage, barbe de fleuve, beaux yeux, et si le ramage répondait au plumage, ce serait en même temps qu'un homme grand un grand homme.

Ce n'est pas que le Docteur Cassaigne n'ait aucun succès dans nos assemblées délibérantes : mais c'est un succès d'ahurissement ; Lorsqu'il parle, ses collègues s'interrogent inquiets, se demandant quelle nouvelle et abracadabrante proposition tombera de ses lèvres augustes ;

et lorsqu'il vote, on attend anxieux, car il n'est pas rare que M. le Conseiller général de Puy-l'Evêque vote contre les propositions dont il est l'auteur.

Gardez-vous, surtout, cher lecteur de lui demander des explications..... si vous êtes pressé. Elles seront grandiloquentes et copieuses : et lorsqu'il aura fini..... vous n'en saurez pas davantage.

Il est convenu de dire que M. Cassaigne représente le canton de Puy-l'Evêque. Disons, si vous le voulez, comme l'expression populaire : M. Cassaigne « représente ». Ce sera plus juste.

Ne me demandez pas quelle est l'opinion exacte du bon docteur. Je n'en sais rien : ni lui non plus. Il est cassaigniste, et ça lui suffit.

Il a foi en son étoile. C'est une supériorité. On prétend cependant qu'elle pâlit. Quoi qu'il advienne, M. Cassaigne est un homme arrivé. A quoi, demandez-vous ? — A la fortune donc, trouvez-vous que ce n'est rien..... ?

C'est un titre un peu maigre en effet pour les électeurs du canton de Puy-l'Evêque.

Vive Bousquet, Monsieur !

RÉMO.

***

Nous avons, de l'excellent Docteur, une seconde silhouette fort intéressante.

Deux portraits pour un seul homme, c'est beaucoup, direz-vous ; mais cet homme est M. Cassaigne et cela seul justifiera la seconde insertion.

Donc, d'ici un mois, ... avant que le conseiller général de Puy-l'Evêque ne rende son tablier, nous donnerons la seconde « gravure » d'un ..... autre Rémo !

Chambre des Députés

Séance du 30 Juin 1904 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. GERVILLE-RÉACHE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet relatif à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurances sur la vie.

On en est à l'article 7 qui est voté après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Congy, Ferrette et Auffray. L'article 6 qui avait été réservé est également adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre revient à la discussion de la loi militaire,

L'article 43 détermine les cas dans lesquels les citoyens, du fait de leur situation militaire, se trouveront justiciables des tribunaux militaires.

Les articles 43 à 46 sont votés ; l'article 47 est réservé ; l'article 48 porte que les homme de la réserve peuvent se marier sans autorisation : les réservistes, les pères de 4 enfants passeront dans la territoriale ; les réservistes pères de 6 enfants passeront dans la réserve de la territoriale ; cet article est voté ainsi que l'article 49.

Les articles 50 à 58 sont votés.

L'article 59 qui propose de limiter le nombre des rengagés est adopté.

Les articles 60 à 68 sont votés.

Sur l'article 69 qui détermine les emplois réservés aux engagés et rengagés devenus sous-officiers, M. Bouveri demande que les dits emplois soient accessibles à tous les citoyens ayant fait leur service militaire : cet amendement est repoussé.

M. Therry demande la discussion pour le lendemain de l'interpellation sur les grèves de Marseille ; l'ordre du jour est maintenu.

Et la séance est levée.

Séance du 1er Juillet 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le ministre des colonies dépose un projet de réorganisation de la Martinique, à la suite de l'éruption volcanique de 1903.

L'abbé Gayraud adresse une question au ministre de l'instruction publique sur l'interdiction faite aux ecclésiastiques de se présenter à l'agrégation.

M. Chaumié répond qu'il a usé d'un droit incontestable, car l'agrégation est un titre réservé aux membres de l'Université.

M. Georges Leygues demande à interpeller sur les mesures que compte prendre le gouvernement à l'égard du procureur de la République de la Seine.

M. Vallé, garde des sceaux demande le renvoi de cette interpellation au jour où seraient discutées les conclusions de la commission d'enquête.

M. Millerand se plaint que dans les papiers saisis chez M. Chabert, on ait fait un scellé spécial pour y insérer une lettre de son secrétaire, ce qui a permis au procurenr de la République de mettre dans son rapport une phrase qui pourrait déshonorer M. Millerand.

Il proteste contre de pareils procédés, dont il rend le gouvernement responsable.

M. Vallé répond que c'est le président de la commission d'enquête qui a demandé la communication des papiers de M. Chabert : il regrette la phrase dont s'est servi le procureur de la République ; mais le gouvernement ne saurait en être rendu responsable : il fait justice des incriminations intéressées autant que malveillantes de M. Millerand.

M. Leygues demande la discussion immédiate de l'interpellation.

M. Combes s'y oppose : le renvoi de l'interpellation est voté par 297 voix contre 260.

La Chambre reprend la suite de l'interpellation de M. Proche sur la franc-maçonnerie.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 337 voix contre 202.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 30 juin

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du projet sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Le gouvernement déclare pouvoir faire face aux dépenses de constructions qui résulteront de la loi, grâce à l'inscription au budget d'une annuité de 10 millions.

M. Guillier estime que ce chiffre sera insuffisant : il évalue la dépense nécessaire à 19 millions par an.

M. Chaumié affirme que le gouvernement a pris toutes les mesures pour que le chiffre indiqué ne soit pas dépassé. Il montre que beaucoup d'écoles sont déjà prêtes pour recevoir les élèves qui sortent des écoles des frères et des religieuses : M. Guillier a donc exagéré ses critiques.

Une motion de M. Guillier tendant à ce qu'il soit décidé que la commission des finances donne son avis sur le projet de loi, est rejeté.

La discussion des articles est ordonnée.

Sur l'article 1er, M. Béranger dépose un amendement tendant à ce que l'enseignement primaire ne soit pas interdit aux congréganistes : car, dit-il, jusqu'à 12 ans l'enfant ne saurait recevoir de ses maîtres une influence indélébile.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 1er juillet 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion du projet portant suppression de l'enseignement congréganiste.

L'amendement de M. Bérenger qui n'enlève aux congrégations que l'enseignement secondaire supérieur est combattu par M. St-Germain et repoussé par 170 voix contre 110.

M. Wallon demande la suppression de l'article 1er et fait l'éloge des frères des écoles chrétiennes.

Le 1er paragraphe de l'article 1er est voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les Russes en pleine retraite

Un télégramme allemand de Moukden mande que le général Kouropatkine a décidé de ne livrer combat ni à Ta-Chi-Tsiau, ni à Haï-Tcheng. La retraite des Russes de Ta-Chi-Tsiao commencée le 28 juin est maintenant en pleine exécution. Les Russes laissent dans le sud de petits détachements chargés d'enrayer la marche des Japonais jusqu'à ce que la retraite des Russes soit absolument assurée. On ne croit pas ici que les Russes qui se replient du sud puissent arriver à Lioa-Yang et, étant donné que les Japonais sont maîtres du défilé, on estime que la ligne de communication des Russes est maintenant coupée. Deux mille soldats mongols, à la solde de la Russie, auraient été annihilés. Les pluies commencent de devenir moins fortes.

Le diffamateur Besson

Il est intéressant pour nos lecteurs de leur mettre sous les yeux quelques extraits des articles de Besson, publiés par le *Petit Dauphinois*.

Le 21 avril 1903, dans un article intitulé : Le *Million*, Besson écrivait :

Si l'opinion publique avait besoin d'une preuve de la culpabilité de M. Edgar Combes, avant celles qui seront fournies devant le jury,...

Le 24 avril 1903, il disait dans son article : *Du courage, Monsieur Combes ! :*

... De tous les coins de la France, chaque jour — malgré la surveillance très attentive du cabinet noir — me parviennent des témoignages complémentaires qui seraient cent fois plus que suffisants pour expliquer mon attitude. Si je n'avais déjà la preuve de la culpabilité absolue et complète de M. Edgar Combes, dans l'affaire du million.

Enfin, le mercredi 20 mai 1903, le *Petit Dauphinois* imprimait en italiques d'une grandeur démesurée, ceci :

Mais ce que nous savons bien indépendamment de toutes ces questions d'achat de la marque de la célèbre liqueur, c'est que M. Edgar Combes, secrétaire général de l'Intérieur et fils du président du conseil des ministres, a tenté d'extorquer un million aux Chartreux, en échange de l'autorisation sollicitée par ces moines.

Celà nous l'affirmons, parce que nous en avons, en mains, la preuve.

Le reste, pour nous, n'est qu'acces-

soire. Ajoutons encore, pour être exact, que depuis le 31 mars jusqu'au 1er juillet 1903, Besson, dans des interviews sensationnelles et dans une vingtaine de numéros du *Petit Dauphinois*, affirme que M. Edgar Combes est un maître chanteur.

Après la déposition et l'effondrement du rédacteur du *Petit Dauphinois* devant la Commission parlementaire, nous pouvons affirmer que s'il y a un maître chanteur, ce n'est pas M. Edgar Combes, mais bien Besson lui-même.

INFORMATIONS

Le conflit avec le Vatican

Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères se sont rendus à la commission du budget, qui les avait convoqués pour leur demander l'avis du gouvernement sur la question du crédit pour l'ambassade du Vatican.

M. Combes a seul pris la parole. Il a déclaré en substance : « Le gouvernement réserve son avis sur la question jusqu'au moment où la discussion du budget des affaires étrangères viendra devant la Chambre, jusque-là les choses resteront en l'état actuel ».

M. Sembat ayant demandé ce que signifiaient les mots « état actuel » et si le rappel de l'ambassadeur du Saint-Siège avait été notifié, M. Combes a répondu : « Je ne sais pas si le rappel a été notifié, mais ce que je puis dire, c'est qu'il est effectif et que l'ambassadenr ne retournera pas à Rome ».

Le Vatican a été informé officieusement que le gouvernement français est décidé à ne pas nommer un nouvel ambassadeur près le Saint-Siège et à maintenir le *statut quo* actuel, tant que la Chambre n'aura pas fait connaître son avis sur les projets relatifs à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui sont en préparation au Palais-Bourbon.

La dénonciation du Concordat

Le *Gil Blas* donne des détails sur le questionnaire que le pape a fait aux évêques en vue d'établir la situation qui résulterait pour l'Eglise de la dénonciation du Concordat. Le Vatican, paraît-il, pense que dans la prochaine session le Parlement dénoncera le Concordat, supprimant ainsi le budget des cultes. Le pape invite les évêques à faire dans chaque paroisse une enquête pour savoir dans quelle mesure on peut compter sur la générosité des fidèles pour combler le déficit de 34 millions qui en résultera. Les réponses parvenues à Rome jusqu'à présent ne concordent pas. Si celles provenant des départements du Nord ou de Bretagne sont rassurantes pour le clergé, d'autres font prévoir qu'il sera impossible d'éviter la suppression, provisoire tout au moins, de certaines paroisses et indiquent que la crise sera longue et grave.

Le monument de Georges Sand

Hier matin a été inauguré dans les jardins du Luxembourg, le monument élevé à la mémoire de Georges Sand.

La cérémonie devait être présidée par M. Chaumié, ministre de l'instruction publique ; mais empêché, il s'est fait représenter par M. Henry Marcel, directeur des Beaux-Arts.

Des discours ont été prononcés par MM. Henry Marcel, Jules Claretie, Marcel Prévost, président de la société des gens de lettres, et par Mme Séverine.

Les discours ont été très applaudis. La cérémonie était terminée à midi.

Petites Nouvelles

M. Macherez, sénateur de l'Aisne, est décédé, il était âgé de 63 ans.

— La souscription ouverte par le *Figaro* en faveur de la mission du Maroc atteint la somme de 101.125 francs.

— Le général André se rendra dimanche à Uzerche où il inaugurera la nouvelle ligne de chemin de fer, puis à Tulle où il présidera l'inauguration d'un groupe scolaire.

— Une agence annonçait que M. Waldeck-Rousseau avait tenté de mettre fin à ses jours ; l'information est inexacte.

— A Nantes, les capucins du couvent des Prémontrés ont été expulsés de leur couvent dont les portes étaient solidement barricadées ; il a fallu la troupe pour aider à l'expulsion contre laquelle une foule d'amis des Pères protestait. On s'est servi contre les manifestants d'une pompe à vapeur avec laquelle on les inondait.

— Un meeting de 6.000 personnes vient d'avoir lieu à Turin pour protester contre l'installation des congrégations françaises en Italie. Un vote de blâme a été émis à l'adresse du gouvernement qui tolère cet état de choses.

REVUE DE LA PRESSE

De l'*Humanité* :

La suppression du crédit de l'ambassadeur sera la préface utile au débat sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui doit venir au commencement de 1905, et qui préparera, avec la dénonciation du Concordat, la suppression du crédit intégral de l'ambassade du Vatican.

De *La Dépêche* :

Nous ne prétendons pas enrégimenter les esprits, les courber sous un dogme inflexible ou les enfermer dans une religion hors de laquelle il n'y aurait point de salut. Nous ne souhaitons rien de plus que de les accorder sur un corps de doctrines et de les faire communier dans une sorte de fraternité intellectuelle sans laquelle un Etat ne saurait exister.

Revue de la Presse locale

Du *Quercinois* :

Le peuple finit par s'apercevoir que la prétendue philosophie de nos maîtres est faite de sectarisme et que leur désintéressement ne saurait tenir contre un pot de vin. Dans leur fringale impatiente ces gens là n'attendent même pas qu'on leur offre le salaire de ceux qui se vendent. Les exploiteurs de mandat électif vont, comme dans le coin d'un bois, ainsi que le déclarait le fils aîné de Ferdinand Lesseps, imposer leurs exigences.

CHRONIQUE LOCALE

Gravures en taille douce et Pointes sèches

Le premier fascicule de nos

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

ET

POINTES SÈCHES

vient de paraître.

En vente aux bureaux du Journal, 1, rue des Capucins, ou chez Mlle Euphrasie Imbert, boulevard Gambetta..... 75 cent.

Par la poste, franco .... 90 —

Chemin de fer d'Orléans

Parmi les améliorations réalisées par la Compagnie d'Orléans dans son Service d'Eté au 1er Juillet, nous relevons les suivantes qui intéressent notre région :

Le train express 4 de Toulouse à Paris qui part de Montauban à 9 h. 31 soir, et de Cahors à 10 h. 36 sera accélérée. Il arrivera à Paris-Quai d'Orsai à 8 h. 43 matin au lieu de 9 h. 24.

Le train express 5 partant de Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 57 matin en partira à 10 h. 22 et arrivera à Cahors à 8 h. 47 soir, et à Montauban à 10 h. 2 soir comme actuellement.

Le train express 23 partant de Paris à 8 h. 45 soir en partira à 9 h. 3 et arrivera à Cahors à 6 h. 38 matin au lieu de 6 h. 45, et à Montauban à 7 h. 46 matin au lieu de 7 h. 52.

Le train express 42 partant de Montauban à 1 h. 49 soir, et de Cahors à 2 h. 49, arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 11 h. 59 soir au lieu de minuit 15.

Courrier de Lalbenque à Castelnau

A partir du 4 juillet 1904, le courrier de Lalbenque-gare à Castelnau-Montratier passera, aux deux premiers ordinaires, à l'aller et au retour, par le chef-lieu des communes de Fontanes et de St-Paul-Labouffie.

CAHORS

Distinguo, injures et mensonges

Le distinguo que M. l'abbé Viguié établit dans la *Défense* du 26 juin entre le fonctionnaire et l'homme privé ne mérite pas de retenir l'attention ; ce distinguo peut être établi entre n'importe quoi, entre n'importe qui. Nous pourrions très facilement le retourner contre les prêtres, et dire que quelques-uns de ces messieurs sont très sérieux dans leur église et... moins sérieux hors de l'église.

Ce serait une calomnie parce que nous savons que cela n'est pas vrai, tout comme le distinguo de M. l'abbé Viguié est une injure.

L'homme, quel qu'il soit, qui divisent en deux parties sa conscience, en livre une à ses fonctions, l'autre à ses sentiments personnels : celui qui hurlant son honnêteté, se vend, fait abstraction totale de ses sentiments par peur de perdre une situation quelconque, celui-là est un lâche, un rien du tout.

S'il est de ces gens-là — il en est — ils sont à mépriser.

Mais M. l'abbé Viguié généralise un peu trop ce système d'incrimination. Quand les cléricaux sont pris en flagrant délit de fraude, quand ils ne peuvent pas imposer leurs volontés, pour eux, il n'y a pas de milieu, leurs adversaires sont des coquins, des vendus.

M. l'abbé Viguié est convaincu que c'est un état normal chez tous les fonctionnaires du gouvernement actuel.

Joli système de prouver que l'on a toujours raison, excellent argument que les âmes pieuses acceptent avec enthousiasme.

***

Cependant M. l'abbé Viguié paraît un peu plus fier dans ses écrits que dans son bureau ; s'il laisse au papier le soin de porter au loin les injures qu'il adresse, il se garde de raconter les légers avatars que ses injures peuvent lui occasionner.

Il dit bien dans son numéro de dimanche que M. Desprats s'est présenté à l'imprimerie des Dames Blanches « qu'il a exhalé une émotion bruyante et déclamatoire » ; pourquoi ne rapporte-t-il pas exactement les propos qu'il a tenus, et pourquoi M. l'abbé Viguié ne s'élève-t-il pas contre ces propos ?

Parce que l'émotion de M. Desprats « n'était pas jouée et a paru sincère » à M. l'abbé Viguié ?

M. l'abbé Viguié a compris combien étaient graves les injures qu'il avait adressées aux Conseillers de préfecture ; il a vu qu'il était allé trop loin dans ses critiques et quoiqu'adversaire des fonctionnaires — oh pas de tous — du gouvernement de la République, comme après tout, M. l'abbé Viguié n'est pas un ogre, une brute, il a essayé de s'en tirer par une discussion qui pourrait avoir un semblant de bien fondé.

M. l'abbé Viguié n'a pas plus que tout autre une âme antique, et il est souvent le loup-cervier ou le marcassin de la presse cléricale ; ses clameurs de journaliste catholique entretenu par les sacristies et les couvents, sont autrement sauvages que celles des « journalistes entretenus par le Cabinet ? », ceux-là attaqueraient-ils même des femmes — en puissance de maris — fonctionnaires oublieuses de leurs devoirs publics.

Ce sont des faits précis que citent ces journalistes-là, des faits exacts, que chacun peut contrôles ; ce ne sont pas des mensonges comme trop souvent M. l'abbé Viguié en sert — sciemment — à ses lecteurs.

***

M. l'abbé Viguié soutient que le Conseil de préfecture a rendu des arrêts iniques — ces arrêts en effet, condamnent les cléricaux — mais est-ce que des arrêts n'ont pas été rendus contre les républicains ? M. l'abbé Viguié n'en a rien dit, car il n'est vendu à personne, lui, il est pur, il a une âme antique.

Quand les républicains sont condamnés, c'est justice, n'est-ce pas ? quand les cléricaux sont condamnés, c'est une iniquité !

M. l'abbé Viguié trouve rapidement des arguments pour et contre, il a même vite fait de tronquer un texte pour les besoins de sa cause.

Pour lui, l'arrêt rendu par le Conseil de préfecture en faveur d'un candidat républicain dans la commune de Thégra, par exemple, est une ignominie ; et il écrit :

« Sur une simple *attestation* de l'ex-maire de cette commune, président du bureau électoral et blocard de marque, le Conseil a proclamé un candidat radical élu au premier tour ».

Or, il faut remplacer « attestation de l'ex-maire » par « rectification envoyée au nom du bureau électoral par le président du dit bureau ».

Ce n'est pas la même chose, comme on le voit ; il n'y a qu'une légère différence d'expression : comment M. l'abbé Viguié pourrait-il être embarrassé pour si peu ?

Et il en est de même pour Assier, Montdoumerc, Bretenoux ; les arguments de M. l'abbé Viguié contre les arrêts rendus par le Conseil de préfecture au sujet des élections de mai dans ces communes se réduisent toujours à ceci : du moment que les cléricaux n'ont pas gain de cause, il y a une injustice commise, et M. l'abbé Viguié prend dès lors la permission d'injurier.

LOUIS BONNET.

Cercle de la Jeunesse Laïque

Les membres du Cercle sont priés d'assister à la Réunion qui se tiendra le dimanche 3 juillet courant, à 2 heures 1/2 du soir, à la mairie, en vue de l'organisation de la Matinée-Conférence du 24 juillet prochain.

Le Secrétaire,
J. CRABOL.

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre des travaux publics, une médaille d'honneur a été décernée à M. Boudousquié (Antoine), éclusier.

Nécrologie

Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une foule nombreuse d'amis, les obsèques de notre confrère M. François Plantade, imprimeur, directeur du *Quercinois*, décédé jeudi soir à l'âge de 55 ans.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères sentiments de condoléances.

***

Ce matin ont eu lieu également les obsèques de M. Piot, professeur honoraire du Lycée Gambetta.

M. Piot avait occupé durant de nombreuses années la chaire de rhétorique de notre Lycée.

Nous adressons à sa famille nos plus respectueuses condoléances.

Mort subite

Jeudi vers 3 heures de l'après-midi, M. Marin, receveur de l'octroi (bureau de la grande vitesse) est mort subitement dans son bureau, à l'âge de 56 ans.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à sa famille nos condoléances.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 1904

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi à 8 h. 1/2 en séance extraordinaire sous la présidence de M. Mazières, premier adjoint.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Costes, maire, sénateur, excusé, et d'Armagnac.

M. Combarieu désigné comme secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Sur une observation de M. Marmiesse M. Vinel déclare « qu'il aurait fait comme les autres » s'il avait pris part à la séance où le Conseil vota la suppression des processions.

Nomination de deux rosières

Trois demandes avaient été formées : ont obtenu : Mlles Grégory, 19 voix, Miquel, 18 voix, Tulet, 10 voix.

Mlles Grégory et Miquel sont élues rosières.

Le Conseil autorise le Maire à traiter par voie d'économie et de gré à gré pour les préparatifs de la fête nationale.

M. Marmiesse dépose le vœu suivant :

Le Conseil municipal de Cahors constatant que le 14 juillet au lieu d'être un jour de repos pour les soldats est au contraire un jour de fatigue, émet le vœu que l'autorité militaire veuille bien décider que le lendemain 15 juillet sera jour de repos pour eux.

Il ose espérer que son vœu sera pris en considération et s'en remet complètement à M. Jacquin, colonel du 7e de ligne, dont la bienveillance à l'égard de ses soldats, lui est connue comme elle est d'ailleurs connue de tous.

Ce vœu sera transmis au colonel du 7e.

Sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste du jury pour 1905 : MM. Cayla et Delpech pour le canton nord : MM. Combelles et Rossiguier pour le canton sud.

M. Marmiesse dépose le vœu suivant :

A l'occasion de la désignation de quatre de ses membres pour faire partie de la Commission chargée d'arrêter la liste du Jury pour 1905, le Conseil municipal de Cahors émet les deux vœux suivants :

1° Que les fonctions de juré puissent être accessibles aux ouvriers des villes et des champs ,

2° Que le Jury puisse lui-même fixer les peines.

Le Conseil approuve les divers baux verbaux consentis soit à la ville par des particuliers soit par la ville à des particuliers.

M. *Périé* émet le vœu que la Barbacane qui est un monument historique ne soit pas louée, Adopté.

Renvoyé à la Commission des finances une délibération du Conseil général relative au réseau téléphonique dans le Lot.

Renvoyé à la même Commission une demande de crédit supplémentaire pour parfaire la somme nécessaire à la construction de la ligne de Cahors à Moissac.

Avis favorable est donné aux demandes de soutiens de famille des conscrits Rigal, de Bégous, Saffroy et Cros, de Cahors et de Fielbas, soldat au 9e de ligne.

Avis favorable est donné aux demandes de bourses à l'école d'Aix en faveur des jeunes Garigou et Lagrange.

Constructions des chemins vicinaux : création des ressources en 1905. — renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyé aux commissions des finances et des travaux publics le projet de reconstruction du Pont-Neuf.

M. Trubert offre de vendre son usine à la ville : renvoyé à la commission compétente chargée de la question des eaux.

Une pétition des habitants des rues Mascoutou et Lastié demandant la démolition d'un immeuble dans cette rue, et une pétition adressée par des pères de famille tendant à ce que des réparations soient faites à l'école de la rue du Lycée sont renvoyées à la Commission des travaux publics.

Renvoyée à la commission des finances une demande de souscription pour l'érection d'un monument à élever à Puget-Théniers à la mémoire de Blanqui.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le paiement des indemnités de résidence et de surveillance à allouer à Mme Vidal, nommée institutrice adjointe à Cahors.

L'administration des tabacs adresse au Conseil municipal une demande tendant à ce que la ville prenne à sa charge divers travaux à faire au magasin des tabacs.

Le Conseil décide d'accorder l'exonération des droits d'octroi sur tous les matériaux employés dans ces travaux ; d'accorder la construction d'un trottoir dans la rue Hautesserre et l'installation de deux becs de gaz placés aux portes d'entrée de la rue Hautesserre et Victor Hugo.

M. *Marmiesse* dépose un vœu tendant à ce que l'administration des tabacs veille insérer dans le cahier des charges de l'adjudication une clause fixant un minimum d'heures de travail et un minimum de salaire.

En vue de l'expropriation des terrains Ferré-Cubaynes, situés quai Cavaignac, la ville offre la somme de 9 fr. du mètre carré.

M. le Maire fait connaître la décision du Conseil d'Etat rejetant le pourvoi formé par M. Lavergne ancien fermier des droits de place contre la ville.

M. Milhet qui va prochainement installer une teinturerie quai Cavaignac, demande que la ville prenne à sa charge l'installation d'une conduite d'eau ; les travaux d'installation s'élevant à 750 fr. M. Milhet offre de participer à la dépense pour une somme de 300 fr. Le Conseil demande que cette somme soit portée à 400 fr.

M. *Périé* au nom de la commission des finances propose d'accepter la résiliation du bail du local du Cercle Gambetta à partir du 1er juillet, moyennant une indemnité de résiliation versée par le Cercle de 300 fr.

Le Cercle est autorisé à occuper les locaux jusqu'au 31 décembre.

M. *Combarieu* au nom de la commission des finances présente le rapport suivant : Le compte de gestion de 1903 du bureau d'assistance médicale se solde pour 10.103 fr. 78 en recettes et 10.471 fr. 16 en dépenses.

L'exercice de 1902 présentant un excédent de recettes de 1.825 fr. 43, il en résulte en 1903 un excédent de recettes s'élevant à 1.458 fr. 05.

Le projet de budget supplémentaire de 1904 ne comporte qu'un élément de recettes : celles de 1.458 fr. 05 provenant de l'exercice 1903.

Une dépense équivalente est inscrite au budget comme complément du contingent de la ville.

Le Conseil approuve le compte de gestion de 1903, et le projet de budget supplémentaire de 1904.

M. *Teyssonnières* propose le rejet d'une demande formée par M. Auzy tendant à l'autorisation d'obtenir l'alignement dans la rue des Capucins en vue de la construction d'immeubles. — Adopté.

M. *Carlin* propose le rejet d'une pétition formée par des riverains habitant Larroque-des-Arcs tendant à l'enlèvement des arbres qui sont en bordure de leur propriétés. Toutefois il sera procédé à l'élagage de ces arbres. — Adopté.

M. *Tassart* au nom de la commission de l'enseignement propose de fixer à 50 fr. par mois l'indemnité donnant le droit à M. Rigal, mari de l'économe du collège de jeunes filles, de prendre pension dans cet établissement. — Adopté.

A l'avenir, les professeurs et maîtresses externes du Collège ne seront pas autorisées à prendre pension au Collège.

M. Tassart au nom de la commission des finances présente les rapports suivants : Collège de filles, compte de gestion :

Externat. — Recettes : 32.163 fr. 58 ; dépenses : 31.014 fr. 33 ; excédent de recettes : 1.049 fr. 20.

Internat, — recettes : 31.086 fr. 37 ; dépenses : 29.345 fr. 65 ; excédent de recettes 1.740 fr. 72.

Le budget supplémentaire (externat et internat de 1904) se solde en recettes et en dépenses à la somme de 1.151 fr. 36. — Approuvé.

Le budget additionnel également se solde en recettes à 1.505 fr. 10 et en dépenses à 1.337 fr. 78 d'où un excédent de recettes de 167 fr. 32. — Approuvé.

M. *Cayla* propose que les séances du Conseil aient lieu le dimanche à deux heures.

M. *Lacroix* demande que ces séances aient lieu le dimanche pendant l'hiver (du 15 novembre au 15 mars).

Le *statu quo* est maintenu.

M. *Durranc* propose de donner un avis favorable à Mlle Galtié, fille d'un directeur d'école pour entrer au collège comme externe, l'Etat devant payer la remise universitaire primaire : Adopté.

Avis favorable est donné pour la location en non valeurs des cotes irrécouvrables s'appliquant à des taxes sur des concessions d'eau, aux chiens et aux protestations s'élevant ensemble à 444 fr. 15.

Compte administratif présenté par le maire, pour 1903 :

Recettes : 650.638 fr. 41
Dépenses : 634.326 fr. 61

Dans cette dernière somme il reste à payer 175.496 fr. 08.

Le résultat de l'exercice comprend donc :

Recettes : 620.470 fr. 40
Dépenses : 458.830 fr. 53

D'où un excédent de recettes de 161.639 fr. 87.

A reporter au budget supplémentaire de 1904. — Approuvé.

Le compte de gestion du receveur municipal qui concorde avec le compte administratif est approuvé.

Budget supplémentaire de 1904 :

Recettes : 192.844 fr. 89
Dépenses : 191.099 fr. 86
Excédent de rec. : 1.745 fr. 03.

Approuvé.

La question du Gaz

M. le maire donne communication au Conseil d'une lettre de M. Marmiesse demandant où en sont les négociations de la ville avec la Compagnie du Gaz en vue de la diminution du gaz à Cahors.

M. Mazières dit qu'une Commission nommée par le précédent Conseil municipal avait été chargée de s'occuper de ces négociations. M. Costes a eu une entrevue avec le directeur général de la Compagnie qui lui a soumis les conditions de la Compagnie pour l'installation de l'électricité à Cahors.

Ces conditions ne sont pas acceptables : mais néanmoins les négociations se poursuivront : Une Commission formée de conseillers municipaux et de M. Daymard, et de Valon, avocat-conseil de la ville en sera chargé.

M. Tassart dit qu'il a eu l'occasion de s'occuper de cette question de l'électricité à Cahors, et il expose très nettement la situation dans laquelle se trouve la Compagnie du Gaz vis-à-vis de la ville au sujet de l'éclairage électrique.

Il n'est pas douteux que cet éclairage s'impose, M. Tassart ajoute que l'installation de l'électricité amènera la diminution du prix du gaz.

M. Teyssonnières émet le vœu que la Compagnie concessionnaire fasse avant le 1er octobre des propositions fermes et définitives, pour que l'installation de l'éclairage électrique ait lieu à Cahors.

Ce vœu est renvoyée en Commission réunies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

***

M. le maire donne connaissance au Conseil réuni hors séance d'une lettre adressée par le Président du Conseil des ministres adressée au Préfet du Lot accusant réception des divers vœux émis lors de la dernière séance par le Conseil municipal de Cahors.

Le ministre assure le Conseil que ces vœux seront l'objet de toute la sollicitude du Gouvernement.

Suppression des processions

Au début de la séance de vendredi, M. Vinel qui était absent lors de la séance du Conseil où fut votée la suppression des processions, a été invité par M. Marmiesse à faire connaître son sentiment sur la question.

On sait que des trois absents à cette séance, MM. Philippon, Lacroix ont fait connaître par lettre adressée au *Journal du Lot* leur sentiment, approuvant la décision prise par leurs collègues radicaux et socialistes. M. Vinel seul ne crut pas utile de le faire.

Jeudi soir, invité à s'expliquer en séance publique il a fait la déclaration suivante : « Si j'avais été présent à la séance du 21 mai, j'aurai fait comme les autres : mais je n'y étais pas. »

Les autres, ce sont évidemment les conseillers radicaux et socialistes. M. Vinel s'est donc déclaré *pour la suppression des processions.*

L. B.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Périé, concierge de la mairie, décédé cette nuit, à l'âge de 67 ans.

M. Périé, avait été durant de longues années ouvrier d'imprimerie.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Musée de Cahors

Par suite de la mort de M. Périé, gardien du Musée de Cahors, le public est prévenu que le Musée ne sera pas ouvert demain dimanche.

Accident

Hier matin, vers 11 heures 1/2, le nommé Vialard Jules, 21 ans, demeurant rue Donzelle, 14, ouvrier peintre chez M. Estradié, entrepreneur, était occupé à placer des carreaux sur la marquise de la gare, lorsque par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba malheureusement sur une feuille de verre qu'il tenait sous son bras.

Cette feuille se cassa et blessa Vialard assez profondement au côté droit. M. le docteur Darquier a donné les premiers soins.

La blessure sans être grave nécessitera plusieurs jours de repos.

Foire du 1er juillet

La foire du 1er juillet n'a pas été très importante.

Le cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras de 32 à 34 fr. les 50 kil. attelages de 600 à 950 fr.

Porcelets de 17 à 35 fr. selon grosseur.

Moutons gras de 0,75 à 0,80 le kilog.

Brebis pour l'élevage de 30 à 45 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente 150 hectol. vendus 110 prix moyen 15 fr. l'hect.

Maïs, en vente 80 hect. vendus 60, prix moyen 10 fr. l'hect.

Pommes de terre nouvelles 1 fr. le 1/2 kil. 5 fr. les 80 litres.

Marché. — Volaille grasse 0, 50 le 1/2 kilo, poulet 1 fr. le 1/2 kilo, lapins 0, 50 le 1/2 kil., œufs 0, 65 la douzaine.

Oisons, de 4 à 5 fr. la paire.

Deux ou trois porte-monnaie ont été volés ou perdus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 juin au 2 juillet 1904

Naissance

Gaubert, Emile-Maurice, rue Lastié, 12.

Publications de Mariages

Manié, Charles-Louis-Juste, serrurier et Gregory, Noémie, tailleuse.

Carrière, Antoine-Jean-Eugène, caporal au 7e de ligne et Belibens, Jeanne-Marguerite, lingère.

Ilbert, Adrien, cultivateur à Trespoux et Tulet, Marie, s. p., à Larozière.

Cancé, Bernard, soldat au 7e de ligne et Miquel, Lucie, culottière.

Delage, Gédéon-Henri-Joseph, ingénieur d'agriculture et Richard, Germaine-Charlotte-Marie-Louise, s. p.

Garnier, Gabriel-Marie-Joseph, contrôleur de l'exploitation des chemins de fer et Bouyssou, Jeanne-Marie, s. p.

Mariage

Descargues, Joseph, employé au chemin de fer et David, Marie, cuisinière.

Décés

Ulmann, Rose-Gabrielle, s. p., 31 ans, célibataire, à l'Hospice.

Bonafous, Jean, meunier, 63 ans, à l'Hospice.

Lagarde, Pierre-Louis, 3 mois 1/2, rue du Bousquet, 10.

Piot, Jacques, professeur, 81 ans, rue Labarre, 32.

Plantade, Henri-François, imprimeur, 55 ans, quai Champollion, 8.

Périé, Pierre, concierge, 67 ans, à l'Hôtel-de-ville.

Marin, Louis, employé d'octroi, 56 ans, rue du Port-Bullier.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 30 JUIN ET 3 JUILLET 1904

Les Lapins (Marche)	Margis
A. Simple aveu	Thomé
B. Gavotte Stéphanie	Gibulka
François les Bas bleus (Fant.)	Bernicat
Valse Bleue	Margis
La Mascotte (Fant.)	Audran

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

Les cordonniers

Le nombre des ouvriers cordonniers qui se sont rendus à notre appel a dépassé toutes nos espérances.

Aussi, faut-il tout d'abord remercier toute la presse républicaine qui a bien voulu nous prêter son précieux concours, en insérant notre communication.

***

Après les observations de quelques camarades sur la création d'un syndicat et les avantages qu'il y aurait à ce que toutes les corporations soient syndiquées; lecture des statuts est donnée et ils sont approuvés à l'unanimité sauf quelques modifications à y apporter.

Le syndicat a pris pour titre : *Union syndicale des ouvriers cordonniers de Cahors* et a formé son bureau pour 1904 de la manière suivante :

President : L. Brunet ;
Vice-Président : J. Alix ;
Trésorier : J. Marty ;
Secrétaire : M. Labat.

La prochaine réunion est fixée au 15 juillet à 8 heures du soir (même salle) pour percevoir les cotisations.

Présence indispensable.

Le Trésorier,
J. MARTY.

Horaire des trains

Faute de place nous ne pouvons donner aujourd'hui l'horaire des trains, vérifié pour le service d'été.

Ce sera pour mardi.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque. — *Mensonges : mauvaise foi.* — Que la *Défense* attaque le *Journal du Lot*, cela ne nous étonne guère, car nous connaissons trop bien la rancune du journal de sacristie pour son confrère républicain ; mais qu'il essaye de nous présenter MM. Fournié et Combarieu comme des sommités politiques, cela, nous ne pouvons l'admettre.

Et puisqu'il emploie les grands mots de « franchise et de loyauté » nous allons lui montrer franchement et loyalement que son article de dimanche ne contient que mensonges et fausse tés

On n'a jamais raillé la profession de M. Delteil dans le *Journal du Lot*. On l'a appelé « mitron » c'est vrai, mais c'est sous ce nom qu'à Lalbenque on le désigne. Ses idées, on a pu les discuter, car elles sont discutables. Il en a si souvent changé, que peut-être il en changera encore, suivant les circonstances et les besoins politiques de son « éccélent ami le cer dotteur ».

On a douté de la sincérité des opinions de M. Fournié ! Mais il est probable que le correspondant de la *Défense* ne connaît pas M. le vétérinaire. Ce dernier n'est en effet sincère que lorsqu'il s'agit de ses intérêts. Quant aux opinions politiques, il n'en a pas. Si ! il en a une : combattre toujours, à outrance et par tous les moyens le maire, en place, qu'il soit républicain ou réactionnaire.

Et en ceci il ne peut nous démentir. Les faits sont là. Il a d'abord combattu M. Gayette, M. Sol n'a pas eu non plus ses sympathies (il est vrai qu'aujourd'hui il est au mieux avec son fils). Quant à M. Dugès que n'a-t-il pas dit sur son compte ? Et actuellement on connaît son attitude vis-à-vis de M. Guilhem.

D'aucuns prétendent que M. Fournié a agi ainsi par ambition, qu'il désirait être maire ; d'autres attribuent sa conduite à son caractère plutôt rébarbatif qui, du reste, lui a valu le joli surnom de « Riffagne ».

Enfin, pour achever d'édifier nos lecteurs, nous pouvons ajouter que M. Fournié a été l'ennemi le plus acharné de M. Combarieu. Aujourd'hui la haine, la rancune les ont unis. Tout les deux travaillent au même but : discréditer le maire de Lalbenque. Leur entente durera tant que leur œuvre de vengeance n'aura pas réussi.

La *Défense* ajoute qu'il y a 12 ans, M. Guilhem, alors étranger à Lalbenque ne fut élu maire que par suite de l'appui de M. Fournié. C'est un mensonge. Le conseil municipal à cette époque était complètement dévoué à M. Dugès, maire démissionnaire. M. le vétérinaire ne disposait que de sa voix et de celle d'un de ses amis, par conséquent 14 conseillers étaient pour M. Guilhem et 2 contre. Mais à ce moment-là, M. Fournié usa de ruse et pour être élu adjoint, il proposa de voter à mains levées pour le maire et pour l'adjoint. De cette façon il eut une part d'honneur ; ce fut d'ailleurs (et ce sera probablement) la seule et unique fois.

M. Fournié n'est pas ambitieux ! Tout le monde connaît sa modestie, son effacement. Son désintéresssement est bien connu. Demandez aux ouvriers de Lalbenque. Il donne spontanément ce dont il ne peut disposer. Il a donné la mairie à M. Guilhem et sur 16 conseillers il pouvait avoir deux voix. Quelle magnanimité ! Quelle grandeur d'âme ! M. le maire serait bien ingrat s'il n'était pas reconnaissant.

La *Défense* accuse en outre M. Guilhem d'avoir infligé le deplacement à un fonctionnaire. Précisons les faits.

Tout le monde sait que cela est inexact. Que M. Delteil et M. Fournié rappellent bien leurs souvenirs. Ils pourraient alors ne pas ignorer que M. Guilhem non seulement ne fut pas la cause du départ du fonctionnaire en question, mais qu'au contraire il fut la cause de son maintien.

Et voilà comment on écrit l'histoire ! Accuser toujours, et à faux. Belle tactique ! Elle n'est pas très honorable peut-être mais on espère qu'elle sera productive. Nous ne le croyons pas.

Un certain dotteur très renommé par sa faconde, son éloquence ! ! a beau discourir ou faire discourir, les habitants de Lalbenque sont fixés. Ils connaissent les sentiments de Pierrounet et les agissements du vétérinaire.

Que ce beau dotteur nous laisse donc tranquilles.

Qu'il s'occupe à remettre la paix dans son conseil de fabrique où il a mis la discorde ; qu'il songe aussi que la commune de Cremps aime beaucoup le changement.

Elle a eu successivement des maires d'opinion différente. Or il y a quelque temps déjà que le cer dotteur est maire, les habitants de Cremps, fatigués de se courber sous le joug du catelin et seigneur du Pech-Petit, pourraient bien avant longtemps lui donner son congé. N'oublions pas en effet, qu'au lieu de satisfaire ses rancunes, le devoir d'un maire consiste avant tout à s'occuper des intérêts de ses administrés.

Election au Conseil général. — Nous apprenons que M. Roques ne se présente pas au Conseil général, dans le canton de Lalbenque. Par conséquent il ne reste que deux candidats en présence, M. Guilhem, républicain et M. Combarieu, réactionnaire. Nous espérons que le parti républicain fera son devoir et par suite triomphera sans peine. La première lutte nous assure le succès. Que M. Guilhem se rappelle sa première lutte. Trente voix déplacées assuraient son succès. — Le parti républicain compte sur M. le maire de Lalbenque. Il ne sera pas déçu.

Escamps. — *Nos cléricaux.* — Les quelques mots parus dans le *Journal du Lot*, ont suffi pour exciter la rage de nos cléricaux qui n'ont pas assez de sottises à dire contre les républicains, et surtout contre les femmes d'Escamps.

Notre maire est le premier à être attaqué ; mais son honnêteté à toute épreuve, sa loyauté, sa franchise républicaine lui font, avec raison, mépriser les attaques de quelques piliers de sacristie.

Si le cer dotteur de Cremps, comme on l'appelle, croit que c'est ainsi que ses amis gagnent en popularité et en estime, il se trompe fort ; on le lui prouvera avant peu.

Ses amis peuvent hurler, — toujours de loin — ça n'effraie pas les honnêtes gens ; nous leur rendrons coup pour coup et ils s'apercevront, tout compte fait, que ce ne sont pas les républicains qui sortiront bafoués, éreintés, lassés de cette lutte que sont venus ici ouvrir des petits faiseurs de la Société catholique.

Ça n'a pas pris, ça ne prendra pas, les électeurs d'Escamps y ont vu clair ; les injures ne les troublent pas.

Que les cléricaux continuent si ça les amuse, mais nous leur prouverons qu'ici, les républicains, les gens honnêtes ne permettent jamais qu'on les injurie gratuitement.

Cabrerets. — *La pêche aux écrevisses.* — La pêche de l'écrevisse enfin autorisée notre charmant petit ruisseau va sans doute, comme les années précédentes, être bientôt exploré par de joyeuses bandes de pêcheurs.

Si comme nous l'espérons les riverains ont la bonne grâce de ne pas trop se fâcher à cause de leurs foins, des milliers et des milliers d'écrevisses vont encore s'accrocher bénévolement au traitre paquet d'étouppes contenant l'appât de leur goût.

Au début de la campagne il n'est peut-être pas inutile de donner quelques conseils à ceux qui vont pendant quelques mois se livrer à cette pêche aussi agréable pour les amateurs que lucrative pour ceux qui en expédient les produits à Cahors ou ailleurs.

En raison de la nature de ses eaux éminemment favorables au développement de ce crustacé dont l'étonnante fécondité semble d'ailleurs défier toutes sortes d'engins pour la conservation de la race, ce ruisseau paraît être inépuisable. Et en effet pendant 4 mois de l'année on y prend journellement une moyenne de 1000 à 1500 écrevisses et le lendemain la pêche reprend aussi fructueuse que la veille.

On remarque néanmoins que le produit de la pêche a une tendance à diminuer et aussi qu'on ne voit plus que rarement ces belles écrevisses, nombreuses encore il y a une dizaine d'années, qui frisaient l'admiration des gourmets.

A cela il y a différentes causes : D'abord on a le tort de s'emparer des toutes petites écrevisses qui n'ont aucune valeur et seraient l'année d'après repêchées sous une taille convenable. Il semble exister entre pêcheurs une inconcevable émulation sur le nombre et non sur la qualité des prises faites. Je dois même ajouter à la honte de ces derniers, que ce sentiment se traduit assez facilement par une vantardise déplacée, tout au plus digne d'un chasseur ; hablerie que ne devrait pas commettre un paisible et consciencieux pêcheur d'écrevisses.

C'est ainsi qu'une bonne moitié au moins des écrevisses prises devraient être abandonnées à cause de leur petite taille.

On doit d'ailleurs ne pas perdre de vue qu'il existe un règlement sur la pêche interdisant de prendre des écrevisses n'ayant pas une taille raisonnable.

Enfin il existe peut-être d'autres causes de dépeuplement dont on pourra se rendre compte par les observations suivantes rapportées en 1899 par M. Colomb, le savant sous-directeur du laboratoire de botanique de la faculté des sciences de Paris.

Une bonne femme, marchande de poissons à Strasbourg, possédait une série de bacs superposés, sans cesse parcourus par un courant d'eau. L'eau arrivait dans le bac supérieur, se déversait en cascade dans le bac inférieur et ainsi de suite jusqu'au dernier. Dans les bacs du haut se trouvaient des poissons et dans le bac inférieur des écrevisses. Or régulièrement les crustacés passaient de vie à trépas après une cruelle agonie, cruelle surtout pour la marchande qui voyait s'évanouir ainsi le plus clair de ses bénéfices. Elle eut enfin une idée.... géniale : elle imagina de placer ses écrevisses dans le bassin supérieur et les malheureux crutacés ne furent plus victimes d'aucun accident.

M. Linroth de Munich, rapporte que le fleuve Klar-Elsen qui communique avec le lac Wenern était autrefois très riche en belles écrevisses. Le fleuve sort du lac par une chute dont l'escarpement arrête le poisson Mais plus tard un canal ayant été construit, le poisson put remonter jusqu'au lac et même plus loin. Depuis ce moment les écrevisses ont à peu près complètement disparu du lac et du fleuve.

Enfin autre observation rapportée toujours par M. Colomb dans son intéressante étude :

M. Kuffer, grand éleveur, avait acheté des écrevisses en excellent état. Au bout de 4 mois la maladie fit son apparition. Grand émoi ; enygme irritant ! Comment le germe morbide avait-il pu envahir ses réservoirs ?

Il s'avisa enfin de sortir le poisson et alors toute trace de maladie disparut. Mais à quelque temps de là ayant eu l'imprudence de leur donner à manger des entrailles de poisson, la maladie reparut plus terrible que jamais.

Il semble donc bien prouvé que la cohabitation du poisson et de l'écrevisse peut être funeste à cette dernière. En voici d'ailleurs la raison scientifique fournie par le même savant :

Le ver solitaire de l'homme vit à l'état de larve chez le porc et quand on mange de la viande de porc ladre, comme on dit, sans avoir pris la précaution de la bien cuire, la larve arrivée dans l'intestin de l'homme y achève son développement et devient ver parfait.

Le ver solitaire du chien est à l'état de larve chez le lapin, celui du loup dans le cerveau du mouton ce qui le rend souvent victime de sa gloutonnerie.

La douve, autre ver a une existence plus compliquée encore. L'œuf donne naissance a un embryon qui se fixe sur un mollusque, moule par exemple. Là il se transforme en un être nouveau qui pénètre dans l'intestin du poisson pour en ressortir encore transformé, et s'il est avalé par une écrevisse il causera sa mort.

Supprimez le poisson, vous coupez le pont ; et les douves ne pourront plus passer du mollusque à l'écrevisse, de même que si vous supprimez le porc l'homme aura de grandes chances de ne jamais avoir le tœnia.

On voit par ce qui précède, qu'il aurait pu être très dangereux pour l'écrevisse d'introduire des poisson dans notre ruisseau — heureusement il nourrit peu ou pas de mollusques — mais qu'il serait d'une maladresse inexcusable de continuer, comme on le fait depuis quelques années, à employer le poisson comme appât pour cette pêche ; surtout si on considère que la maladie une fois introduite fait des progrès assez rapides pour avoir en quelques années vers 1889, envahi et dévasté tout le bassin de la Seine et en 1878 le bassin du Rhin, au grand désespoir des gourmets qui étaient arrivés à payer ces crustacés jusqu'à 25 et même 50 centimes pièce.

Un pêcheur.

Calvignac. — *Inauguration du groupe scolaire.* — Le dimanche 24 juillet prochain, auront lieu dans cette commune, des fêtes à l'occasion de l'inaupuration du groupe scolaire.

Ce sera là une occasion pour tous ceux qui aiment le pittoresque, d'aller voir cette commune perchée sur une haute falaise qui domine la rivière du Lot, du haut de laquelle se déroule un des plus ravissants paysages de notre Quercy.

Correspondance. — Nous recevons de M. Bénédict de Ricard, une lettre en réponse à l'article qui a paru dans ces colonnes sur les élections municipales de la commune de Calvignac.

M. Bénédict de Ricard veut paraître en colère contre des tiers qu'il attaque, qu'il injurie ; ses expressions sont excessives.

Cette lettre ne mérite donc pas d'être insérée ; sa place naturelle est au panier. C'est fait.

L. B.

Concots. — *Comice agricole.* — Le concours annuel d'animaux reproducteurs de la racine ovine des Causses du Lot organisé par le comice agricole des Bas-Plateaux du Quercy, aura lieu dimanche prochain, 10 courant, à Concots.

Les éleveurs des trois cantons de Lalbenque, Limogne et St-Géry qui désireraient y prendre part sont priés de se faire inscrire sans retard en s'adressant au secrétariat du comice à Concots.

Voir à cet effet les affiches qui ont dû être mises dans les communes intéressées.

Luzech. — *Au Comité radical.* — Nous apprenons que les délégués républicains radicaux de toutes les communes du canton sont convoqués pour le 10 juillet prochain à deux heures du soir, au siège du Comité radical à Luzech, à l'effet de désigner un candidat au Conseil d'arrondissement.

Un correspondant de la *Dépêche*, certainement mal renseigné, insinue, dans un article paru jeudi, que le Comité s'est constitué dans le but de soutenir un candidat contre le conseiller sortant.

Rien n'est plus faux.

C'est, au contraire, pour unir les forces dispersées du parti républicain que le Comité a été formé et surtout pour réparer, si possible, les fautes lourdes qui ont été commises en ces dernières années. Nous n'avons pas à rechercher les responsabilités. Nous y reviendrons.

Mais l'ennemi s'organise. Un pacte honteux, très à la mode depuis Méline, se prépare dans l'ombre entre les modérés et les réactionnaires de tout ordre. La lutte sera chaude et ce n'est pas le moment de susciter des divisions dans le camp radical.

La convocation annoncée ci dessus fait justice des basses insinuations.

Une fois de plus méfions-nous des faux amis qui sont toujours maladroits en voulant être trop habiles.

Le Comité radical, *fondé sur le principe démocratique* est destiné à lutter non pour les *personnes*, mais pour les *idées*. Celui qui affirme le contraire ne connaît ni l'esprit ni la lettre des statuts qui servent de base à cette association radicale.

Caillac. — *En colère !* — Ils ne sont pas contents, les habitués du confessionnal de Caillac : ils ne sont pas encore calmés de la colère qui s'est emparée d'eux lorsqu'ils ont appris la formation du comité de la jeunesse laïque.

Bah ! disaient-ils, cela ne durera pas ; ils seront tout au plus 4 ou 5, des meneurs, des apaches, des polissons, qui accepteront de se mettre dans un tel comité.

Ils ont dû déchanter depuis, le cercle, malgré les attaques violentes dont il est l'objet de la part des hommes de sacristie est en pleine prospérité ; tous les jours de nouvelles demandes d'adhésion lui sont adressées, car placé sous le patronnage de MM. Costes, sénateur et de Monzie, l'éminent chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, le comité mènera toujours le bon combat pour les idées démocratiques.

Ce sera sans violence, sans injures contre ses adversaires les cléricaux, dont ils n'imiteront jamais les faits et gestes, mais ce sera aussi sans faiblesse.

Qu'importe à notre jeunesse que les menettes excitées par les hommes du confessionnal, l'abreuvent d'outrages et répandent sur son compte des bruits, des potins ridicules, insensés ; l'œuvre sera poursuivie jusqu'au bout, jusqu'au triomphe.

Montcuq. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mlle Delrieu, professeur à l'école primaire supérieure vient d'être nommée officier d'académie.

L'affection de ses élèves, les nombreuses sympathies dont elle jouit à Montcuq, nous font un devoir de présenter nos plus sincères félicitations à Mlle Delrieu.

Tous les amis de l'enseignement laïque ne peuvent qu'applaudir à cette distinction bien méritée.

Arrondissement de Figeac

Puybrun. — *Autour d'une profession de foi (suite et fin).* — Pour stimuler le zéle des jeunes élèves laïques on décide de célébrer une fête scolaire pour laquelle de petits frais sont inévitables ; prié d'y faire participer le budget communal, vous opposez une fin de non recevoir, ce budget étant dites vous passablement grévé, vous vous décidez enfin à faire voter une somme de trente francs, et vous vous faites fortement tirer l'oreille pour la verser.

Le Comité a eu ensuite la surprise de vous voir présider vous, antilaïcisateur s'il en fût, cette fête vraiement laïque, qu'une quête au sein du Comité avait contribué à rendre plus brillante.

Vous ne vous contentez point de vos actes antirépublicains à Puybrun ; vous accompagnez à Cahors, auprès d'hommes influents, des réactionnaires, avérés, en (répondant de leur républicanisme), et c'était pour les aider à combattre votre bête noire le Conseiller général radical, maire contesté de Bretenoux !

Dans les divers manifestations républicaines, vous êtes toujours absent ; appelé avec tous les républicains aux banquets du 14 juillet, dûs à l'initiative du Comite, vous brillez par votre absence ; vous n'avez assisté ni aux banquets de Figeac et Bretenoux, en l'honneur de M. Vival, ni surtout au banquet de M. Pelletan, à Vayrac ; il est vrai que vous auriez mécontenté la noble famille Vayracoise à laquelle vous êtes allié, et qui menait le *bon combat* réactionnaire contre l'ancienne municipalité radicale. En toute circonstance donc vous ménagez les réactionnaires qui ont fait votre élection et celle de votre liste.

C'est donc sans surprise que nous avons enregistré, la joie de *la Défense* dont la chère liste « libérale » la vôtre, monsieur le maire, avait triomphé.

On n'est jamais trahi que par les sien !!

Ce sera notre conclusion.

Un comitard.

Cajarc. — *Pitié. — Les Masques.* — Puisque le Père Vincent tient à clore une polémique que mieux et plus tôt renseigné — hélas ! sur le pauvre homme, je n'eus jamais ouverte, il ne me plait pas encore de taire ce que je pense, ce que je sais sur une fausse situation que des estaffiers de la politique ont créée à Cajarc.

Ce n'est plus au malheureux Vincent que je veux m'adresser : lui, n'est pas responsable, car lorsqu'il parle d'*indépendance payée* il me rappelle ces mendigots estropiés qui, dans la rue, chantent des romances où il n'est question que de beauté et de richesses !

C'est un air qui ne convient pas à sa voix : le ton en est un peu trop élevé : les notes graves d'un hoquet lui conviennent mieux, surtout le soir à l'heure verte, quand avec son barnum et le dandy Cassayre il conspire contre les républicains sincères de Cajarc.

Avec une inconscience que justifient une succession indéfinie de « à la tienne mon vieux » et force pièces de quarante sous, l'ex-agent voyer parle de casseroles et affirme savoir où cette sorte de lâches individus se trouvent.

Le Père Vincent dont l'imagination est souvent obscurcie et troublée, fait sien un qualificatif que je lui ai transmis dans deux entrefilets.

On sait que ces tristes sires ne se trouvent pas ici, et quand le malheureux ose traiter un adversaire qui n'est l'exclu de nulle part, « d'insulteur aux gages de gens masqués », je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas eu à faire à un homme sérieux, conscient de ses injures, et n'ayant rien à se reprocher.

Mais ce n'est pas le Père Vincent « hoqueteux habituel » qui est responsable, et qui a écrit ce mot « d'insulteurs aux gages de gens masqués ».

***

Au temps où M. Bruel était maire, il n'eut pas de plus fielleux insulteur que le Malheureux. La municipalité commettait faute sur faute ; tout ce qu'elle faisait était mal fait : bref, le Malheureux, sous la dictée d'un barnum qui permettait qu'on le tapât parfois, n'avait pas assez de sottises dans son sac contre M. Bruel et ses collaborateurs.

Savez-vous ce qui est arrivé ? Depuis la démission de M. Bruel, depuis l'élection de la liste réactionnaire, vous n'entendez aucune injure ; vous ne lisez pas la moindre critique contre cette municipalité.

D'où vient ce revirement ? Qui expliquera cette louche attitude ? Est-ce que cela ne prouve pas simplement que le farouche démocrate est un peu l'agent de la réaction ?

Ici, dans ces colonnes, on n'a jamais fait de besogne : c'est pourquoi en toute indépendance, nous pouvons nous permettre de jeter impunément à la face de certains individus l'expression méprisable qui a cinglé si fort.

En voilà assez sur le malheureux Père dont — on a pu le constater — j'ai toujours fait si peu de cas. — Il ne compte plus, je regrette de ne l'avoir pas su plutôt.

***

Mais il y l'*autre*, celui qui se cache et que j'ai démasqué en attendant que j'en démasque d'autres, les jésuites en veston ou en redingote.

Celui-là, après s'être courbé devant les chefs de tous les partis rétrogrades croit avoir trouvé son chemin de Damas, et espère être appelé au summum de la hiérarchie politique.

Déjà, par la faiblesse de quelques-uns il est président du Comité radical socialiste : ça, c'est une injure pour les sincères democrates ; car jamais nous n'admettrons que l'on n'ait pas pu trouver un sincère républicain pour présider ce Comité, ou alors nous sommes en droit de demander : quels hommes donc composent ce comité ?

Cette élection de Cassayre cache un plan, une combinaison.

Veut-on en faire aujourd'hui un conseiller d'arrondissement ? Celle-là serait raide par exemple.

Comment ! cet ancien expert suppléant des tabacs que Rousset choyait comme fidèle ; ce peintre-décorateur-amateur dont les barbouillages collés dans les églises de Cajarc ont tant émerveillé les pieux regards ; ce révolutionnaire aux sentiments déclaré d'un mysticisme aigu qui recevait béatement comme un bedeau, l'évêque en tournée pastorale ; cet ancien flagorneur des plus purs réactionnaires de Cajarc, de l'arrondissement de Figeac ; comment cet adversaire avéré de tous les républicains, ce libre-penseur religieux (!) serait tout de go devenu le chef cajolé, aimé des républicains ?

Pour la dignité du parti que nous avons l'honneur de défendre, nous voulons croire que la faute, la suprême faute ne sera pas commise et qu'il n'y aura jamais à la remorque de cet homme, que des faux républicains, que des gens a la merci de quiconque a la main généreuse.

Conseiller d'arrondissement radical socialiste, celui qui connaissait bien mieux le chemin de Livernon que celui de Figeac à l'époque où les républicains étaient l'objet des tracasseries de toutes sortes de la réaction commandée par Rousset !

Allons donc ! c'est de la plaisanterie.

Quoiqu'il en soit, nous lutterons contre les masques. Nous finirons bien par pouvoir les lever tous ; et nous en appellerons ensuite aux électeurs, aux républicains sincères qui aiment les attitudes franches, loyales, et méprisent les hypocrisies, dussent-elles servir le parti, car un parti ne triomphe que par la franchise, que par des programmes sérieux, sincères, que par des candidats convaincus qui n'ont pas leur garde-robe garnie de casaques pour toutes occasions, et qui n'ont à se reprocher aucune palinodie.

Louis BONNET.

Aynac. — Jeudi dernier 21 courant, à l'occasion du baptême de sa plus jeune fille, M. Vayssières, conseiller d'arrondissement, avait réuni dans un banquet de famille, un grand nombre de ses amis. Au dessert M. Cadiergues Léon, secrétaire de la Fraternelle d'Aynac, a prononcé l'allocution suivante :

Madame et Monsieur Vayssières,

Il y a de cela environ 4 ans, la commune entière réunie fêtant votre union, j'étais joyeux, de me faire l'interprête fidèle de ses sentiments les plus purs, en venant vous féliciter et vous souhaiter au nom de tous le bonheur, la paix et la prospérité. Aussi, me permettrez-vous aujourd'hui puisque je me trouve encore parmi vous, dans cette belle réunion de famille et d'amis dans le but de fêter la naissance de Mlle Marie-Henriette Vayssières, de vous dire combien je suis heureux de voir que mes souhaits se soient réalisés, car enfin vous l'avez eu, le bonheur dans la paix, et votre postérité qui n'est cependant pas encore telle que je la désire pour vous, vient ajouter à ce bonheur la joie et l'espoir que vous avez lieu d'en attendre.

Je lève donc mon verre à la santé de Mlle Marie-Henriette Vayssières. Puisse-t-elle conserver la vie et la sagesse, être toujours exempte des vicissitudes de la vie humaine et des soucis qui sont en général le partage de chacun de nous.

Cependant Monsieur Vayssières, chaque médaille à son revers, et si dans votre intimité familiale, rien n'est venu altérer l'aurore primitive, des politiciens sans aveu ont essayé de vous ternir dans l'homme politique, et après avoir pendant longtemps exploité votre crédulité et votre bonne foi, désirant sans doute diriger ailleurs leurs exploits et faire de nouvelles victimes, se sont servis contre vous des plus basses calomnies et des plus vils stratagèmes, pour vous faire enlever par la commune la confiance que vous aviez si bien méritée.

Vous êtes tombé au champ d'honneur, Monsieur Vayssières, et nous sommes tombés avec vous, mais, malgré notre défaite nous sommes restés et nous resterons invincibles. Aussi nos adversaires, qui dans la joie délirante de la première heure, s'abandonnaient à des épanchements vraiment trop ridicules, sont aujourd'hui terrifiés, n'osant plus relever la tête, et se préparent dans le silence à subir leur déroute finale. Ils n'ignorent pas, et c'est là leur plus grande humiliation, que les électeurs qui à un moment donné s'étaient laissé prendre aux agissements ténébreux de certains personnages, que je m'abstiens de vous nommer ici, se ressaisiront hardiment et vous donneront aux élections du 31 juillet, cette confiance qu'ils vous avaient un moment, mais inconsciemment retirée.

Ayons donc confiance dans l'avenir, soyons fermes dans nos convictions, et en ardents défenseurs des idées démocratiques, faisons tous nos efforts pour empêcher le triomphe de la théocratie.

Groupons-nous autour du drapeau républicain pour le défendre contre les assauts furieux que lui livre la réaction, terminons le plus tôt possible l'organisation de notre comité qui sera pour nous une force contre laquelle nos adversaires ne pourront résister, suivons d'un œil discret et scrutateur leurs agissements sans scrupules, opposons toujours à leur fougeuse impétuosité, une sagesse bien ordonnée et rappelons-nous surtout que c'est par la justice, le droit et le devoir, que nous sortirons victorieux de la lutte.

Faites sous de pareils auspices, les élections prochaines nous donneront les meilleurs résultats ; notre commune, sera définitivement acquise à la République et nos ennemis seront à jamais bannis de sa direction qu'ils avaient tant convoitée, et dont ils s'étaient un moment frauduleusement emparés.

Imbus de ce principe dans lequel nous nous engageons tous à persévérer, permettez-moi de porter un toast au président de la République, de féliciter le gouvernement sur l'œuvre d'émancipation sociale qu'il est en train d'accomplir et de crier avec vous

Vive la République ! Vive la liberté !

Comité radical. — Dimanche, un groupe de radidaux se sont réunis pour former un comité républicain radical. 53 membres assistaient à cette réunion.

Le bureau a été composé de la manière suivante : MM. Vayssières, conseiller d'arrondissement, président ; Cépède, instituteur et Ayrole, gendre Lalo, vice-présidents ; Syriès, instituteur adjoint, secrétaire ; Bargues Frédéric, trésorier ; Cadiergues, Amadieu, Ayrole-Contié et Bargues Jules, assesseurs.

Arrondissement de Gourdon

Anglars-Nozac. — *Nos compatriotes.* — Le jeune Marcel Bonheure, admis dans les meilleures conditions au dernier concours pour les Contributions indirectes, vient d'être nommé dans le département de la Seine.

Sincères félicitations.

Martel. — Nous avons annoncé qu'un comité républicain désignerait prochainement le candidat au Conseil d'arrondissement.

M. Briat, instituteur, nous annonce qu'il pose sa candidature radicale socialiste.

Nous croyons indispensable pour le succès de la cause républicaine, de ne rien ajouter jusqu'à la décision du comité.

Bétaille. — *Succès scolaire.* — A l'examen du certificat d'études qui a eu lieu mercredi dernier, à Vayrac, les écoles de garçons et de filles de Bétaille, présentaient 7 élèves, tous ont été reçus.

Félicitations sincères aux maitres et aux élèves.

Baladou. — *Remerciements.* — Le Conseil municipal de notre commune avait envoyé une adresse de félicitations et de dévouement au gouvernement par l'intermédiaire de M. le Préfet.

Monsieur le Président du Conseil a répondu la lettre suivante :

Je vous prie, Monsieur le Préfet d'être

auprès des signataires de cette adresse, l'interprète des meilleurs remerciements du gouvernement, qui a été très touché de cette manifestation.

Pour le Président du Conseil, ministre, de l'Intérieur et des Cultes.

Pour le Secrétaire général.

Le chef du Bureau politique,

Signé :

Léon PÉRIÉ.

Succès scolaire. — Nous apprenons que 4 élèves de l'école des garçons de Baladou : Garnter, Faurel, Lavergne et Larcher, viennent d'obtenir le certificat d'études primaires.

Ce succès fait le plus grand honneur à notre dévoué instituteur.

Nous adressons toutes nos félicitations au maître et à ces jeunes élèves.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Contre Maux de Tête, d'Estomac, Indigestions, Cholérine
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS

Bulletin Financier

Il s'est produit aujourd'hui un très vif mouvement de hausse justifié du reste par des demandes très suivies aussi bien sur le marché à terme que sur celui du comptant. Le remploi des nombreux coupons de Juillet s'est fait très sensiblement sentir.

Notre 3 0/0 a passé de 98,05 à 98,30, l'amortissable cote 98,50.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 602 ; le Crédit Foncier s'avance à 695 ; le Crédit Lyonnais à 1.130.

Tous les chemins français sont en hausse : le Lyon à 1.321 ; le Midi à 1.165 ; le Nord à 1.765 et l'Orléans à 1.425.

Le Suez s'élève à 4 220.

Les fonds étrangers sont en hausse notable : l'Extérieure à 88,17 ; l'Italien à 104,80 ; le Portugais à 62,80.

Le Russe consolidé se traite à 92,20 ; le 3 0/0 1891 à 74,45 et le 3 1/2 0/0 1894 à 85,20.

Le Turc cote 86,75 ; la Banque Ottomane 590.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Agence de Cahors

Bureau à **Souillac** les vendredis et jours de foire.

CANAL DE PANAMA

La Société Générale se charge de la production des titres et de l'encaissement des répartitions à la liquidation de la Compagnie Universelle du Canal de Panama.

La Société Générale, agence de Cahors, rappelle en même temps qu'elle est pourvue d'un service de

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFRES-FORTS

à partir de 5 fr. par mois et 40 fr. par an.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

LA HERNIE GUÉRIE
par le Bandage Electro-Médical

Chers Messieurs,

Merci pour m'avoir guéri malgré mes 61 ans, d'une Hernie dont j'étais affligé depuis deux ans. Avant de vous connaître, j'avais essayé un système de Bandage en élastique, avec pelote en caoutchouc, mais ce système tout en me faisant souffrir, en laissant aggraver mon infirmité, me faisait dépenser mon pauvre argent inutilement.

Aujourd'hui ma Hernie n'existe plus. Je dois ma merveilleuse guérison à votre bienfaisant Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE Frères. Grâce à vous, en quatre mois, sans gêne ni fatigue, et tout en continuant mon travail, ma Hernie a complètement disparu, et j'ai retrouvé toute ma force.

Vous pouvez publier ma lettre, car je désire que vous fassiez beaucoup d'heureux comme moi.

Bénac G. à St-Nicolas-de-la-Grave. Tarn-et-Garonne

Tout commentaire est inutile. Ce magnifique témoignage pris au hasard entre des milliers de semblables, proclame et démontre l'incontestable efficacité du Nouveau Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE Frères, 108 Rue de Rivoli, à Paris. Nous mettons cette belle découverte à la disposition du public, à lui de savoir en profiter. Repoussez donc tous les autres Bandages, car seul le **BANDAGE ELECTRO-MEDICAL** peut guérir la Hernie, et seul il guérit sans gêne et sans fatigue.

Aussi toutes les personnes atteintes de Hernies, Efforts, Descentes, etc., et qui veulent guérir, doivent venir se faire faire l'**APPLICATION** de ce merveilleux **BANDAGE ELECTRO-MEDICAL** à :

Montauban le lundi 4 juillet, hôtel du Midi ensuite à

Cahors le mercredi 6 juillet, hôtel des Ambassadeurs, à

Toulouse le jeudi 7 juillet, hôtel de Paris.

Ceintures pour maladies du ventre

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. **« Tout pour l'hygiène »** telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS
contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. - Flacon n° 2 : **3** fr.

VOITURES de LOUAGE
M. PIERRE GUITARD
11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS
Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour
Mariages, Soirées, Visites, etc.
Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.
M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.
S'adresser à son domicile ou chez
Mlle Euphrasie IMBERT
dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	98 10
Jouissance 1er juil. 1904	tme	98 30
3 0/0 amor. Def. an. 1953.	cpt	98 60
Jouiss. 16 juillet 1904..	tme	98 50
Banque de France	cpt	3825 ..
Action nom. jouis. 27 juin	tme	3805 ..
Banque de Paris	cpt	1165 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv.	tme	1166 ..
Crédit Foncier	cpt	690 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv.	tme	695 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1131 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1130 ..
Société générale. louis. av.	cpt	625 ..
Est	cpt	895 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1324 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1321 ..
Midi	cpt	1165 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv..	tme	1165 ..
Nord	cpt	1768 ..
400 fr. t. p. jouiss. janv..	tme	1765 ..
Orléans	cpt	1420 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	1422 ..
Ouest	cpt	858 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	860 ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	539 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. janv.	tme	4220 ..
— 5e/6 civile	janv. cpt	3125 ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	692 ..
Espagne extér. 4 0/0 av...	tme	88 17
Russe 4 0/0 1901	juin cpt	91 80
— 3 0/0 1896	mai. cpt	72 80
Rio-Tinto	jouiss. mai. tme	1316 ..

MINES D'OR

Rand Mines		264 ..
Chartered		46 50
East Rand		... ..

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 33

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

II

— Elle est au château, mademoiselle Jeanne ? demanda le jeune homme d'une voix qui tremblait de plus en plus.

La femme allait répondre, quand une joyeuse exclamation lui coupa la parole

— Monsieur le vicomte !...

Achille se tourna et reconnut Annette. D'un bond, il fut dans ses bras.

— Annette ! ma bonne Annette ?

— Ah ! monsieur le comte ! quelle surprise ! s'écriait la brave femme suffoquée. Comme mademoiselle va être heureuse ! Elle qui ne pense qu'à vous ! à vous, entendez-vous ? Ah ! Dieu, a-t-elle pleuré ! Mais vous voilà sain et sauf ! Nous avions si grand peur que vous ne restiez là-bas ! Mademoiselle compte toujours que vous vous marierez ensemble, vous savez. Elle ne vit que dans cet espoir. Il est mort, l'autre n'est-ce pas ? Le bon Dieu, ou plutôt le diable peut l'emporter.

Tout en parlant, elle entraînait le jeune homme éperdu, qui n'avait pas encore pu lancer un mot, le regardant, l'examinant.

— Comme vous avez bruni, s'écria-t-elle.

— C'est le soleil.

— On dirait que vous avez engraissé Dieu me pardonne !... Ce n'est pas comme mademoiselle.

— Jeanne est souffrante ?

— Pas précisément, mais vous comprenez, avec le chagrin qu'elle se fait... Nous vivons en recluses, ici, toutes les deux toujours seules, en pensant à vous, en parlant de vous... C'est notre seule conversation et notre seule distraction.

Annette n'avait pas achevé, que la porte d'entrée s'ouvrait.

Jeanne parut sur le seuil.

Un cri s'échappa en même temps des lèvres des deux jeunes gens.

— Jeanne !

— Achille !

Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et fondirent en larmes, larmes douces, larmes chères, qui les récompensèrent en quelques minutes de trois ans de chagrin et de désespoir.

Puis Jeanne entraîna Achille dans un petit salon du rez-de-chaussée.

Ils ne pouvaient se lasser tous les deux de se contempler, sans parler, les mots ne venant pas à leurs lèvres.

Ils restèrent ainsi dix minutes, les mains dans les mains, tout frissonnants, les yeux noyés de bonheur.

Jeanne s'était dégagée la première, reprenant plus vite possession d'elle-même.

— Ainsi, tu ne m'as pas oublié ! murmura le jeune homme.

— T'oublier ?

— Oui, je sais comme tu m'aimes, reprit vivement Achille... On m'a tout raconté. Je sais quel courage tu as déployé.

— On a brisé notre vie.

— Rien ne te lie à cet homme, s'écria le comte.

— Si, répondit Jeanne, ma parole. Tant qu'il vivra, nous ne pourrons nous voir.

— Séparés encore !

— Il le faut !

— Jeanne !... supplia Achille.

— Si nos entrevues étaient trop fréquentes, nous succomberions, et je ne veux pas succomber. Je veux rester pure, digne de toi.

— Il peut vivre longtemps, soupira le jeune homme.

Jeanne leva au ciel ses yeux exaltés.

— Non, dit-elle, je sens que ses jours sont comptés.

Elle reprit aussitôt, pour secouer les pensées tristes qui s'emparaient d'eux.

— Mais ne songeons plus à cela ! Ne pensons pas à la séparation, mais à la joie du retour.

Elle le fit asseoir près d'elle et se fit raconter ses voyages, ses dangers.

Il revenait chargé de gloire... Elle avait lu cela dans les journaux.

Son expédition avait réussi au-delà de toutes espérances, mais comme elle avait craint de le perdre ! Ce climat est mortel et les périls sont si nombreux sur cette terre sauvage !

Chaque fois qu'elle lisait des récits d'exploration à travers l'Afrique, elle sentait un frisson de peur passer en elle.

La nouvelle du massacre de la mission Cerveaux avait failli la faire mourir de peur.

— Comme tu m'aimes ! murmura Achille. C'est ta pensée seule qui m'a soutenu. C'est le désir de te revoir qui m'a rattaché à la vie. Et cependant je te croyais à un autre, mariée. J'étais parti avec cette idée et je n'ai plus eu de nouvelles de France. Je craignais toujours de trouver dans les journaux le récit de ton mariage.

— Nous avons été victimes tous deux d'une odieuse machination.

— C'est ce que j'ai entendu dire.

— Mon pauvre père a été trompé par cet homme et il a été bien puni de son imprudence.

— J'appris sa mort.

— Il est mort d'avoir perdu sa fortune. Il est mort, pour ainsi dire, de ma résistance à sa volonté.

Des larmes vinrent aux yeux de Jeanne.

— Il y a des moments, ajouta-t-elle tout bas, où je me reproche cette fin, comme un remords... Mais cet homme, qui m'était déjà odieux auparavant, avait excité en moi une telle haine, depuis que j'ai appris comment il m'avait obtenue de mon père, comment il avait forcé la main et la volonté du pauvre homme, que j'aurais préféré mille fois mourir que de me retrouver en sa présence. Tu sais que je m'étais enfuie ici le lendemain de mon mariage ?

— Je sais cela. J'ai entendu raconter la scène.

Une légère rougeur colora les joues de la jeune femme.

— Je n'avais pas revu mon père, reprit-elle, quand, un soir, il m'arriva tout en émoi.

Il était tellement bouleversé, effaré, que son aspect me fit peur.

— Tu ne veux pas ma ruine, ma fille ? commença-t-il. Tu ne veux pas ma mort ?

— Non, mon père, répondis-je, me doutant bien déjà de ce qu'il allait me demander.

— Ton mari vient de venir chez moi.

— Mon mari ! dis-je d'un air étonné.

— Monsieur Le Lourdel.

— Eh bien ?

— Eh bien, je dois à M. Le Lourdel plus de douze cent mille francs, qu'il peut me réclamer d'un instant à l'autre, qu'il menace de me réclamer puisque tu ne remplis pas tes engagements, puisque tu n'es pas sa femme et qu'il n'y a pas eu de mariage effectif entre vous... Ses amis se moquent de lui... Il est à bout... Il veut une solution.

— Je faisais semblant de ne pas comprendre.

— Quelle solution ?

— Il veut que tu reviennes à lui... que tu sois sa femme... Il t'aime !

J'étais devenue toute pâle de colère.

— Je ne reverrai jamais cet homme ! répondis-je d'un ton ferme.

Mon pauvre père eut comme une crispation de douleur.

— C'est ma ruine ! bégaya-t-il.

Il s'affaissa.

Je sonnai.

Les domestiques accoururent. On s'empressa autour de lui.

Il revint à la vie, mais il resta quelques jours comme égaré.

On le rencontrait dans les pièces, causant tout seul. Les mêmes mots s'échappaient constamment de ses lèvres : douze cent mille francs ! Je souffrais affreusement de le voir ainsi, mais le sacrifice qu'il m'était venu demander était réellement au dessus de mes forces. Je ne pouvais encore livrer mon cœur... C'était trop !

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

ÉTUDES
DE
Me René BILLIÈRES
Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS
ET DE
Me DURRANC
NOTAIRE A CAHORS
Boulevard Gambetta, N° 85

VENTE
SUR LICITATION

L'adjudication aura lieu le samedi **trente juillet** *mil neuf cent quatre à deux heures de l'après-midi et heures suivantes, en l'étude de Me DURRANC, notaire à Cahors.*

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-cinq mai mil neuf cent quatre enregistré, expédié en forme et signifié à avoué ;

Il sera procédé le samedi trente juillet mil neuf cent quatre à deux heures de relevée et heures suivantes par devant et en l'étude de Me DURRANC notaire à Cahors à la vente sur licitation (les étrangers admis) des biens immeubles ci-après désignés :

A la requête de SOUBRIÉ Antoine propriétaire domicilié au Colombié commune de Trespoux-Rassiels et Rosalie SERVANT, sans profession, son épouse demeurant avec lui, veuve en premières noces de Jean SOUBRIÉ ; le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme ; pourvus de l'assistance judiciaire suivant décision du Bureau de Cahors du onze juin mil neuf cent trois ; ayant Me René BILLIÈRFS pour leur avoué constitué près le dit Tribunal avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° dame Françoise CONTIOS sans profession, veuve de Jean-Pierre SOUBRIÉ domiciliée au Colombié commune de Trespoux-Rassiels ayant Me René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le dit Tribunal avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne.

2° Me SOURDRILLE, notaire, à la résidence de Cahors, y domicilié commis, suivant ordonnance de Monsieur le Président du siège, en date du vingt-quatre février mil neuf cent trois, enregistré, aux fins de représenter dans l'instance Marie SOUBRIÉ propriétaire sans profession, domiciliée au dit lieu du Colombié, mais internée à l'asile des aliénés de Leyme ; ayant Me TASSART pour son avoué constitué près le dit Tribunal avec élection de domicile à Cahors rue du Portail-Alban en ses étude et personne.

3° M. François SOUBRIÉ propriétaire domicilié au dit lieu du Colombié pris en qualité de subrogé tuteur de la mineure SOUBRIÉ Emma issue du mariage de la dite Rosalie SERVANT avec jean SOUBRIÉ son premier mari ; appelé dans l'instance pour y exercer les fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre la dite mineure d'une part et les dits mariés SOUBRIÉ Antoine ses tuteurs ; fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille de la dite mineure dont il va être fait mention, ayant Me TASSART pour son avoué constitué avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne.

4° M. SOUBRIÉ Géraud boulanger domicilié à Cahors pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc de la dite mineure ; fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille de la dite SOUBRIÉ Emma prise sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton sud de Cahors le trente-un janvier mil neuf cent trois, qui a nommé également le dit M François SOUBRIÉ subrogé tuteur.

Ces immeubles dépendent de la succession de M. Jean-Pierre SOUBRIÉ quand vivait propriétaire au dit lieu du Colombié et de la communauté d'acquêts ayant existé entre lui et sa veuve la dite Françoise CONTIOS.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été, conformément au sus dit jugement, dressé par Me DURRANC notaire, le vingt-cinq juin mil neuf cent quatre et déposé le lendemain en son étude pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

DÉSIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE
Lotissement
ET
Mises à prix

En conformité du jugement sus énoncé les dits immeubles seront adjugés en huit lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

1° Une friche sise au lieu dit « Entre les pesses » figurant sous le numéro 535 section E du plan cadastral de la commune de Trespoux-Rassiels, pour une contenance de quarante-deux ares vingt centiares.

2° Friche et terre labourable sises au lieu dit « Entre les pesses » figurant sous les numéros 531 et 532 du dit plan, pour une contenance de un hectare vingt-trois ares, section E.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... **100** fr.

Deuxième lot

Une terre labourable sise au lieu dit Labarr que figurant an plan cadastral de la commune de Trespoux-Rassiels sous partie du numéro 803 section F pour une contenance de soixante-un ares quatre-vingt-dix centiares.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cent francs, ci..... **400** fr.

Troisième lot

Vigne et friche sises au lieu dit Montcoutié commune de Trespoux-Rassiels figurant sous partie du numéro 292 de la section D du dit plan cadastral pour une contenance de un hectare vingt-sept ares soixante-dix centiares ; sur le versant Est se trouve la vigne.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci.... **150** fr.

Quatrième lot

1° Une grange et une étable attenantes, sises au Colombié commune de Trespoux-Rassiels avec une aire commune ; le tout figurant sous partie du numéro 643 section E du plan cadastral de cette commune.

2° Maison composée d'une pièce unique avec grenier au dessus, bâtie sur le numéro 642 de la section E du dit plan.

3° Fournil commun avec François Soubrié à la suite de la maison.

4° Bande de terrain de 6 mètres environ de large, sise au même lieu du Colombié, figurant sous partie des numéros 644 et 646, section E du dit plan pour une contenance de dix ares soixante centiares.

5° Autre bande de terrain sise au même lieu et de même largeur que la précédente, au nord de laquelle elle se trouve et dont elle est séparée par une autre propriété ; elle figure sous partie du numéro 646, section E du dit plan, pour une contenance de onze ares vingt-cinq centiares.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... **500** fr.

Cinquième lot

Friche sise au lieu dit Pech dret, commune de Trespoux-Rassiels, figurant sous partie et au sud du numéro 371, section E du dit plan, pour une contenance de quarante-neuf ares quatre-vingt-dix centiares.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... **50** fr.

Sixième lot

1° Vigne et friche sises au lieu dit « Moulin d'Em », commune de Trespoux-Rassiels, figurant sous les numéros 466 et 467 de la section E, du plan de la dite commune, pour une contenance de vingt-deux ares dix centiares.

2° Terre labourable sise au dit lieu de « Moulin d'Em », figurant sous le numéro 474, section E du dit plan, pour une contenance de trente-quatre ares cinquante-deux centiares.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci..... **100** fr.

Septième lot

1° Pré sis au lieu dit « Pesquié » ou « Fenayrals », commune de Trespoux-Rassiels, figurant sous partie et au sud du numéro 695, section E de la dite commune, pour une contenance d'environ quatre ares.

2° Terre et vigne sises au même lieu, attenant au pré ci-dessus et figurant sous le même numéro 695, dite section, pour une contenance d'environ vingt ares.

Cet article est porté à la matrice cadastrale de la commune de Trespoux-Rassiels sous le nom de Combarieu, qui a des immeubles voisins. Le numéro entier a trente-cinq ares dix centiares, mais il paraît avoir été divisé. Pour faire la mutation il sera utile de mesurer la partie de Jean-Pierre Soubrié, défunt.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... **100** fr.

Huitième lot

Terre labourable sise au lieu dit Boulbène, commune de Villesèque, figurant sous le numéro 47 et partie des numéros 48 et 49 de la section C du plan cadastral de la commune de Villesèque, pour une contenance de un hectare vingt-sept ares quinze centiares.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de six cents francs, ci..... **600** fr.

FACULTÉ DE BAISSER LES MISES A PPIX

Aux termes du jugement sus énoncé et du dit cahier des charges, Me DURRANC notaire, commis à l'effet de recevoir les enchères, est autorisé à baisser les mises à prix ci-dessus indiquées pour le cas où aucune enchère ne viendrait à se produire.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que tous ceux exposés dans l'action en partage et licitation devront, conformément au susdit jugement, être payés dans la huitaine de l'adjudication et viendront en diminution du prix. Leur montant sera annoncé avant la vente.

Pour extrait certifié sincère :

Cahors, le 2 Juillet mil neuf cent quatre,

L'avoué des demandeurs,

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le juillet 1904 fol C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le Receveur.

Signé : LACHAISE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser 1° à Me René BILLIÈRES, avoué demandeur, 2° à Me TASSART avoué co-licitant, 3° à Me DURRANC notaire à Cahors, rédacteur du cahier des charges.

nnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnn

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le 1904.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,